

# REGLEMENT DE LA SECTION NATATION



**Apprendre des autres,  
tout en se faisant connaître  
au travers de valeurs sportives et sociales,  
afin d'évoluer dans l'école de la vie.**

## INTRODUCTION

La section natation a pour philosophie d'avancer au rythme des nageurs/nageuses tout en visant le dépassement de soi.

L'objectif premier est de donner un bon bagage technique et ce, dans toutes les nages, tout en formant un bon esprit de groupe favorisant l'entraide, la coopération et le respect mutuel.

La natation est plus qu'un sport. Bien pratiquée, bien encadrée avec le bon état d'esprit, elle peut devenir une mini-école de la vie où l'on apprend à vivre ensemble, à connaître son corps, à se dépasser et à gérer ses émotions tout en se fixant des objectifs réalisables.

## GENERALITE

Ce règlement d'ordre intérieur relatif à la section natation du club de la SVDE, qui complète celui de la piscine « Lago » est applicable et adhéré par tous les membres (et le responsable légal pour les mineurs) dès l'instant où ils sont inscrits au club.

Celui-ci peut-être modifié par le comité qui le fera approuver lors de l'assemblée générale.

## COTISATION

Les cotisations, calculées à partir du mois suivant l'inscription jusqu'à la fin de l'année civile, devront être payées 30 jours après la date de la facture.

Sauf dérogation émise par le comité du club, un membre en défaut de paiement peut se voir refuser l'accès aux activités du club jusqu'à régularisation de la situation.

Pour les nageurs licenciés, ils ne seront plus inscrits à des compétitions tant que la cotisation ne sera pas réglée.

En cas de demandes spécifiques (échelonnement) une demande peut être faite à l'entraîneur principal.

Aucun remboursement ne sera accepté en cas de suppression des entraînements (exemples : jours fériés, membre malade, abandon, renvoi...)

Les interruptions dues à d'éventuels problèmes liés à la piscine « Lago » (exemple : maintenance des bassins...) ne peuvent entraîner la responsabilité du club et ne donnent droit à aucune compensation ou récupération.

## CONDITIONS D'ADHESION

Chaque adhérent doit fournir un dossier complet et signé comprenant :

- le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site <http://www.svdeupen.be> avec un accord des responsables légaux pour tout mineur d'âge,
- un certificat médical attestant que le nageur ou la nageuse ne présente pas de contre indication à la pratique de la natation sportive ou de loisir, Ce certificat devra être renouvelé annuellement.

- le paiement de la cotisation (cfr: cotisations),
- la prise de connaissance de ce règlement.

Une possibilité d'essai peut-être octroyée, limitée à quatre semaines et ce, sous l'entière responsabilité des responsables légaux pour un mineur d'âge.

A l'issue de cette période, un test d'évaluation sera réalisé par l'entraîneur.

## **AVANT – APRES LES ENTRAINEMENTS**

Les nageurs/nageuses ont à disposition des vestiaires, **15 minutes avant l'entraînement et 15 minutes après celui-ci.** Ils devront être libérés après cette durée.

Pour les plus jeunes nageurs/nageuses de moins de huit ans ou qui ne sont pas complètement autonomes pour se mettre en tenue seuls ou qui débutent au club, il est possible que les parents les accompagnent aux vestiaires. Dans ce cas, les cabines individuelles sont à utiliser et non les cabines de groupe.

**Dans ces locaux, il est demandé d'avoir une attitude correcte** : pas de cris, pas de jeux, pas de gestes déplacés ni de mixité dans les vestiaires (respect de l'intimité d'autrui).

**Le respect du matériel mis à disposition et des membres du personnel de la piscine est élémentaire.** Toute dégradation peut être facturée au membre fautif.

Le club décline toute responsabilité en cas de dégradation, vol des effets personnels laissés dans les vestiaires (des casiers à clés sont mis à disposition moyennant insertion de 1 € récupéré après l'utilisation du casier).

## **LES ENTRAINEMENTS**

Pour la bonne organisation des entraînements, il est **impératif d'être en possession du matériel requis** (paddles, palmes, tuba, bonnet, lunettes et maillot adaptés à la natation) et pour les licenciés, une gourde ou une bouteille d'eau afin de bien s'hydrater lors des séances d'entraînement.

Ne pas hésiter à prendre contact avec l'entraîneur pour s'assurer que le matériel que l'on veut acheter convienne aux nageurs/nageuses (en effet, celui-ci peut donner une liste du matériel adéquat et indiquer l'endroit où se le fournir).

Il faut être présent au bord de la piscine **5 minutes avant le début de l'entraînement.**

Avant de se rendre aux abords de la piscine, les nageurs/nageuses **doivent prendre une douche et passer par les toilettes.**

En attendant le début de l'entraînement, il est demandé de ne pas perturber l'entraînement précédent et il est **formellement interdit de se mettre à l'eau.**

Durant l'heure d'entraînement, de petites pauses sont mises en place pour permettre d'aller aux toilettes, s'hydrater... Il n'est **pas question de s'éloigner du bassin sans demander l'autorisation de l'entraîneur ET sans avoir reçu son accord. De plus, il est également interdit d'aller jouer, se promener... à d'autres endroits de la piscine.**

Ces pauses doivent se limiter dans le temps à **5 minutes maximum**, ainsi que dans leurs fréquences (sauf bien sûr en cas de forces majeures ou de décision de l'entraîneur).

La natation est un sport exigeant et pour progresser, **les nageurs et nageuses doivent écouter les consignes des entraîneurs** tout en témoignant du respect et de la politesse envers autrui, ainsi que de montrer de l'envie et de la motivation.

Ce n'est en aucun cas une récréation ou une garderie et **tout type de comportement perturbant le bon déroulement des entraînements se verra sanctionner en fonction de la gravité des faits**, cela peut aller de la simple réprimande à l'exclusion du bassin, voire le renvoi temporaire ou définitif du club sans remboursement.

Si des attitudes ou comportements persistent, l'entraîneur ou un responsable prendra contact avec les parents afin d'essayer de faire évoluer la situation positivement.

**Après l'entraînement**, on prend sa douche (on se douche de manière raisonnable dans le temps) et l'on rentre au vestiaire se changer.

**Il n'est pas question de retourner à l'eau ou d'aller dans le sauna ou à d'autres endroits.**

## LES COMPETITIONS

Tout d'abord, la décision de participer aux compétitions pour les nageurs/nageuses émane de l'entraîneur qui jugera du niveau atteint et requis pour l'inscription à ces compétitions.

« A noter qu'une participation régulière aux entraînements, ainsi que le niveau d'implication des nageurs/nageuses favorisera l'accès à ces compétitions et à l'évolution des performances ».

**Les invitations à l'inscription des nageurs/nageuses aux compétitions se feront par e-mail et il est important d'y répondre rapidement** afin que l'entraîneur puisse rentrer les inscriptions en temps et en heure.

Si un **désistement** devait survenir, il est demandé de **prévenir rapidement l'entraîneur** de la situation, faute de quoi, le club se réserve le droit de demander un **remboursement des frais occasionnés** par un forfait non déclaré.

Ensuite, les nageurs et nageuses doivent **porter l'équipement du club en sa possession** (bonnet, polo...). Le port du bonnet du club est **obligatoire**.

Pour le comportement et la conduite à suivre, ils sont identiques au chapitre « entraînements ».

**Tout geste anti-sportif, discriminatoire, remarque envers un officiel... est proscrit.**

Dans la mesure du possible, nous souhaitons que, lors des podiums, les nageurs et nageuses portent le polo ou le survêtement du club (s'ils en possède déjà un).

Enfin, la fréquence de **participation aux compétitions** est de **plus ou moins une par mois**.

Il peut y en avoir plus si le nombre d'encadrants est suffisant et en fonction du rythme, de l'envie et des capacités des nageurs/nageuses.

## POUR LES PARENTS

Inciter le jeune à mettre en pratique les conseils donnés par les entraîneurs.

- Vérifier que le jeune possède bien le matériel requis pour les entraînements et les compétitions.
- Veiller à la **ponctualité**.
- Analyser les résultats raisonnablement et de ne pas fixer des objectifs difficilement réalisables.
- Ne pas projeter des espoirs, ambitions personnels à ses enfants.
- **Ne pas faire interruption durant les entraînements** et ainsi perturber leurs déroulements. Toute discussion peut se faire avant ou après les heures d'entraînement.

(**Uniquement** pour les parents de **jeunes pas encore autonomes ou qui découvrent le club**, ils **peuvent** amener leurs enfants au bord du bassin et **les laisser à la charge des entraîneurs**).

- Durant les compétitions, seuls les officiels (délégués, entraîneurs...) sont autorisés à être près du groupe de nageurs/nageuses.
- Faire respecter et respecter ce règlement.

N'hésitez pas à nous aider et à mettre vos compétences, vos atouts, votre bonne volonté et votre présence au service du club et des enfants.

## SECURITE ET RESPONSABILITE

- **La responsabilité du club ne peut-être engagée que lors des horaires d'entraînement dans l'enceinte de la piscine et s'il y a un entraîneur présent.** En cas de changement, un e-mail est envoyé aux parents, sauf en cas de force majeure, donc il est important que les parents déposent leurs enfants dans le hall de la piscine et vérifient qu'il y ait bien un moniteur présent.
- Si un nageur/nageuse veut profiter des installations de la piscine en dehors des heures d'entraînement, il devra en payer l'entrée et sera sous l'entière responsabilité de ses responsables légaux.
- **15 minutes après l'entraînement, les parents doivent récupérer les enfants dans le hall d'entrée de la piscine, car une présence ne pourra plus être assurée. En outre, la responsabilité du club sera relevée.**
- Ce règlement est un complément de celui de la piscine « Lago » que l'on peut consulter sur le site internet de la piscine « <https://www.lago.be/eupen/praktisch> », il est également tenu de le respecter et de le faire respecter (exemples : ne pas courir, manger...).  
Ces points supplémentaires sont donc un complément à ceux se trouvant déjà dans le règlement.

Cependant, il peut y avoir des cas de figure non repris dans celui-ci. C'est pourquoi le comité prendra toute décision qu'il jugera utile et convenable sur les questions ne tombant pas sous l'application dudit règlement de la section.